



BNP PARIBAS

Vos représentants

CATHERINE SICOT

0662526952

SANDRINE TCHOUBOUKOFF

0665884150

LAURENT COURRIER

0668056906

CEDRIC RUGIAS

0665875774

CYRIL HURTAUX

0668055210

ISABELLE BALLAIRE

MARIE JOSEE BARRAILLE

ALAIN COURTIAL

JEROME VERDIER

DOMINIQUE GRANGER

CECILE GARCIA

Pour plus d'information lisez
notre déclaration préalable :

[ici](#)

Contact CFDT OCCITANIE :

occitanie_bddf_cfdt@bnpparibas.com

Visitez notre site !

cfdt-bnpp.fr



L'INFORMATION DE VOS REPRÉSENTANTS

OCCITANIE

FLASH INFOS

23 Juillet 2020

MAIS ? Pourquoi ???

Pourquoi la CFDT reste-t-elle en séance du CSE lors de la présentation du dossier « Être là pour nos clients » ?

En l'état, la CFDT est absolument contre ce dossier !

CEPENDANT :

Au niveau national : Une seule Organisation Syndicale a rendu un avis. C'est suffisant pour autoriser la présentation de la déclinaison de ce dossier dans les régions.

Au niveau régional : Quand l'ordre du jour de la réunion du CSE est signé par le président et le secrétaire, on dit qu'il est co-signé. C'est le cas pour notre région, et l'ordre jour inclut la présentation de ce dossier. La déclinaison régionale de ce dossier est communiquée aux élus et ils sont considérés comme « informés ».

Dès lors, sans rendu d'avis de leur part dans un délai d'un mois, la loi permet à l'entreprise de considérer que l'avis est rendu.

Alors pourquoi quitter la séance du CSE, alors que l'ordre du jour a été signé et que vous avez tant de questions et inquiétudes ? Pour rien !

C'est la raison pour laquelle les élus CFDT ont décidé de rester en séance pour obtenir des réponses à toutes vos interrogations sur la déclinaison régionale de « Être là pour nos clients ».

Nous ne nous résignons pas et tentons encore de faire amender ce projet.

OBTENU !

Suite à ce CSE nous avons obtenu
une réunion d'informations supplémentaires

Si l'entreprise n'y consentait pas, la CFDT se mobilisera.

**Nous espérons que vous
vous mobiliserez avec nous !**

Pour rappel

Les demandes CFDT :

1/Abandon du rythme de travail à 35h30 (agences type 3)

2/Abandon de la 1/2 journée de repos imposée aux plateformes ou systématisation du télétravail sur cette 1/2 journée travaillée

3/Maintien en l'état du régime du forfait quelle que soit la typologie de l'agence + maintien des horaires variables

Questions / Réponses

Adressez nous vos questions !

Nous reviendrons vers vous pour vous apporter les réponses ou nous interrogerons la Direction en CSE pour obtenir les informations.

Contact @ : **OCCITANIE BDDF CFDT@BNPPARIBAS.COM**

